



新極真會

DOJO KI ARTS MARTIAUX
PRÉSENTE



3^E Championnat Est du Québec

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, GASPÉSIE
DIMANCHE, 19 MAI 2019

INSCRIPTION
KIMARTIALARTSDOJO@GMAIL.COM
418-764-6565 / 418-763-4947
KIMARTIALARTSDOJO.COM
f/DOJOKI



Cher Shihan, Sensei et Sempai,

Il me fait grandement plaisir de vous informer que le dojo Ki Arts Martiaux de Sainte-Anne-des-Monts, présentera la **troisième édition** du Championnat Shinkyokushin de l'Est du Québec. Ce tournoi se déroulera le dimanche 19 mai 2019 à l'école *secondaire Gabriel-Le Courtois* le jour situé au 170, *boul. Sainte-Anne Ouest à Sainte-Anne-des-Monts*. Toute la compétition se déroulera de jour.

Un séminaire avec Shihan Guy Salter, 5^e dan Shinkyokushin, se tiendra la veille. Vous êtes tous les bienvenus.

Vous trouverez dans ce document une carte repère indiquant les directions à prendre pour se rendre sur les lieux. Votre présence permettra à notre championnat d'en hausser le prestige et ainsi créer et maintenir des liens amicaux. Je tiens à souligner que cette compétition est ouverte à tous les karatékas de tous les styles.

Il serait apprécié de recevoir une réponse concernant votre présence à cet événement avant le 1^{er} mai 2019. Une copie des règlements se trouve en annexe. Katas, combats semi-contact. Voici les coûts de participation :

1 épreuve : 40\$ CDN

2 épreuves : 50\$ CDN

Nous souhaitons que cette compétition puisse continuer de faire ses preuves et en étant le plus juste possible et la plus impartiale. Veuillez noter qu'une rencontre pour les arbitres et les entraîneurs aura lieu le matin de la compétition. Pour plus ample renseignement, vous pouvez nous joindre au 418-764-6565 ou au 418-763-4947. Vous pouvez également communiquer avec nous en tout temps via notre courriel : kimartialartsdojo@gmail.com.



Compétition de jour

Les catégories sont les suivantes :

Katas

Groupes d'âge

Blanche à Bleue

4-5*, 6-8*, 9-12*, 13-15**, 13-15***, 16-17**, 16-17***, 18+**, 18+***

Jaune à Verte

7-9*, 10-13*, 14-17**, 14-17***, 18+**, 18+***

Brune à Noire

8-12*, 13-17**, 13-17***, 18+**, 18+***

* Garçons et Filles

** Garçons

*** Filles



Kumite

Junior (Semi-contact)

Groupes d'âges

Blanche à Bleue

4 – 6*, 7 – 9**, 7 – 9***, 10-12**, 10-12***, 13-15**, 13-15***, 16-17**, 16-17***

Jaune à Verte

7 – 9**, 7 – 9***, 10-12**, 10-12***, 13-15**, 13-15***, 16-17**, 16-17***

Marron à Noire

10-12**, 10-12***, 13-15**, 13-15***, 16-17**, 16-17***

Adult (semi-contact)

Hommes (18 +)

Blanche à Bleue, Jaune à Verte et Marron à Noire

Léger -70 kg

Moyen - 80 kg

Lourd + 80 kg

(Pesée dimanche matin)

Femmes (18 +)

Blanche à Bleue, Jaune à Verte et Marron à Noire

Léger-Moyen– 60 kg

Moyen- Lourd + 60 kg

(Pesée dimanche matin)

* Garçons et Filles

** Garçons

*** Filles

PESÉE DES COMBATTANTS

La pesée aura lieu le dimanche matin (19 mai 2019) à 8 :00.

Les promoteurs du championnat se réservent le droit de fusionner ou diviser des catégories.



RÈGLEMENTS

Critères de jugement

1. L'arbitre et les quatre juges, jugeront la compétition. Cependant, la décision finale appartient au Juge Suprême.
2. Dans le cas de "IPPON", « Waza-Ari », « Hansoku », « Jogaï » et « Hantei », etc., la décision est valable si trois des cinq arbitres ou seulement l'arbitre principal la soutiennent. Cependant, l'un des cinq arbitres a le droit de protester contre une décision.
3. La pesée doit être effectuée en présence des arbitres avant le début de la compétition.
4. S'il y a une différence de poids de plus de 7kg entre le poids dans l'application et le poids vérifié avant la compétition, le compétiteur peut être disqualifié.
5. Dans le cas où un compétiteur ne peut pas continuer le combat en raison de « YUKO WAZA (attaque efficace) », « HANSOKU WAZA (faute) », etc., le médecin du tournoi peut donner un « arrêt médical » après avoir consulté l'arbitre et les juges ou le Juge Suprême.
 - A. Dans le cas de « HANSOKU WAZA », le concurrent qui a fait l'attaque fautive perd le combat.
 - B. Dans le cas de « YUKO WAZA », le compétiteur blessé perd le combat, pour la raison qu'il ne peut pas le continuer.
6. L'horaire du tournoi doit être strictement suivi, mais dans le cas d'une situation inévitable, le président du comité exécutif du tournoi peut, après consultation du président du jury et du Juge Suprême, décider de changer l'horaire du tournoi.

Règles Kumite

1. Temps pour les combats
 - Homme – Du 1^{er} tour à la finale, le combat principal dure 2 minutes, l'extension dure 2 minutes et l'extension finale dure 1 minutes.
 - Féminin – Du 1^{er} tour à la finale, le combat principal dure 2 minutes, l'extension dure 2 minutes et l'extension finale dure 1 minutes.
2. La victoire est attribuée au concurrent qui a marqué un point complet (IPPON) ou à celui qui a gagné par décision (y compris « Waza-ari » – demi-point) ou à celui dont l'adversaire a été accusé d'une faute, ou dont l'adversaire a été disqualifié.
3. Les concurrents entrent sur le tapis de compétition des côtés opposés et se tiennent à l'extérieur des deux lignes en rouge et en blanc au centre de la zone de combat, en prenant les postures de « FUDODACHI », face à l'avant. En les regardant de face (sièges des officiels), le concurrent pour « AKA » -Rouge doit se tenir sur le côté gauche (celui dont le numéro d'entrée est plus petit) et le concurrent pour « SHIRO » -Blanc devrait être sur le côté droit (celui dont le numéro d'entrée est plus grand).
4. Le combat commence avec la commande « HAJIME » de l'arbitre et se termine avec la commande « YAME » de l'arbitre.
5. En cas d'accident pendant le combat, l'arbitre peut arrêter le combat.
6. Lorsque l'arbitre fait le signe pour « Temps », le combat doit s'arrêter un moment, et quand il fait signe « Zokko » (continuer), le combat doit recommencer.



IPPON-GACHI (VICTOIRE PAR POINT COMPLET)

1. Lorsqu'une poussée (TSUKI), un coup de pied (KERI) ou un coup de coude (HIJI UCHI) etc., à l'exclusion des actions répertoriées comme des fautes, met l'adversaire à terre pendant trois secondes ou plus.
2. Si l'adversaire a perdu la volonté de se battre pendant trois secondes ou plus.
3. Lorsque le compétiteur a obtenu deux ARI-WAZA (demi-points), ce qui donne un IPPON (point complet).

WAZA-ARI (Demi-point)

1. Quand une poussée (TSUKI), un coup de pied (GERI), un coup de coude (HIJI UCHI), etc., à l'exclusion des actions répertoriées comme des fautes, met l'adversaire à terre et que, dans les trois secondes, il se relève et reprend le combat.
2. Si l'adversaire a perdu la volonté de se battre mais reprend le combat dans les trois secondes.
3. Si l'adversaire a reçu tellement de dégâts qu'il perd son équilibre, mais qu'il ne tombe pas.
4. Après avoir mis l'adversaire à terre avec des coups de pied (ASHI-BARAI) ou esquivé le DOMAWASHI-KAITEN-GERI (coup de pied) de l'adversaire, un GEDAN ZUKI (coup de poing vers le bas) bien ciblé suit immédiatement.

Critères de HANTEI (décision)

1. Dans le cas où il n'y a pas d'IPPON ni de disqualification, la décision soutenue par trois sur cinq (un arbitre et quatre juges de coins) est valide.
2. Dans le cas où l'un des concurrents a un WAZA-ARI, le WAZA-ARI sera la première priorité pour une décision.
3. En l'absence de WAZA-ARI, le montant des dommages sera la première priorité pour une décision.
4. En l'absence de dommages, la quantité de techniques (coups de poing, coups de pied), y compris YUKO-UCHI (technique donnant des points, mais pas suffisante pour être un WAZA-ARI), sera la première priorité pour une décision.
5. Dans le cas de la même quantité de techniques, y compris YUKO-UCHI, l'arbitre et les juges doivent regarder le combattant, qui avance et recule, qui combat le plus agressivement, et ceci sera la première priorité pour une décision. (Ceci s'applique à l'extension finale où un champion doit être décidé.)
6. Dans le cas où le compétiteur a obtenu CHUI (avertissement) ou GENTEN (pénalité), l'arbitre et les juges doivent suivre les critères énoncés dans « CRITÈRES DE JUGEMENT »

JOGAI (Sortie de la zone de compétition)

1. Il sera jugé comme JOGAI si l'un des compétiteurs a franchi complètement la ligne de zone avec les deux pieds.
2. Lorsque l'arbitre a arrêté le combat en donnant la commande « YAME » (stop), le combat devient « JOGAI »



HANSOKU (Fautes) :

1. Attaque avec des techniques utilisant les mains ou les coudes (comme Ken, Shuto, Nukite, Coude, etc.) sur le visage ou le cou de l'adversaire. Même un léger contact peut entraîner HANSOKU. Cependant, faire des feintes au visage est autorisé.
2. Attaque à l'aîne et au bas de l'abdomen.
3. ZU-TSUKI (Coup de tête).
4. TSUKAMI (Attraper) (Pour une raison quelconque, s'emparer du dogi de l'adversaire ou se serrer la main l'un avec l'autre n'est pas autorisé.)
5. KAKE (Accrocher) (Saisir ou accrocher le cou, la tête, les épaules de l'adversaire, etc.)
6. OSHI (Pousser) (On ne permet pas de pousser avec les mains ouvertes, les mains fermées ou avec le corps.) Fondamentalement, il sera considéré comme HANSOKU même si la poussée est faite d'une seule main.
7. Attaquer tout en appuyant la tête ou le corps de l'adversaire.
8. KAKAEKOMI (serer et tenir) (La personne qui met ses bras autour de l'autre en premier recevra une faute).
9. Attaquer par derrière.
10. Attaquer un adversaire qui est déjà à terre.
11. KAKENIGE (attaque de fuite) (faire semblant d'attaquer alors qu'on fuit l'adversaire).
12. Fuir avec répétition de JOGAI (sortie de la zone).
13. Toute action pouvant être considérée comme de mauvaises attitudes envers la compétition.
14. Toute autre action que l'arbitre et les juges peuvent considérer comme des fautes.

MITOMEZU (pas de compte)

Le cas où un IPPON (un point complet), WAZA-ARI (un demi-point) ou HASOKU (fautes), etc. n'est pas approuvé.

CHUI (avertissement) et GENTEN (pénalité)

1. Une faute est chargée avec un avertissement « CHUI ICHI ».
2. Lorsqu'une action est considérée comme une faute délibérée ou malveillante, ou lorsque de graves dommages sont survenus à la suite d'une faute, un ICHI GENTEN (première pénalité) peut être donné à une telle faute pour la première fois.
3. CHUI NI (deux avertissements) donne GENTEN ICHI (première pénalité), et GENTEN NI (deux pénalités) entraîne SHIKKAKU (disqualification).



SHIKKAKU (Disqualification)

Les cas suivants entraînent SHIKKAKU (disqualification) :

1. Si le compétiteur n'obéit pas aux instructions de l'arbitre pendant le combat;
2. Si le compétiteur est en retard pour un combat ou s'il ne se présente pas;
3. Si les compétiteurs se font face pendant plus d'une minute sans engager de combat, cela sera considéré comme un manque de volonté de combattre et les deux compétiteurs seront disqualifiés;
4. Toute action considérée comme violente, faute délibérée et mauvaise attitude délibérée envers la compétition;
5. En cas de GENTEN-NI (deux pénalités);
6. Lorsque le nombre total de TAMESHIWARI est 0 (zéro), ou lorsque TAMESHIWARI est délibérément abandonné.

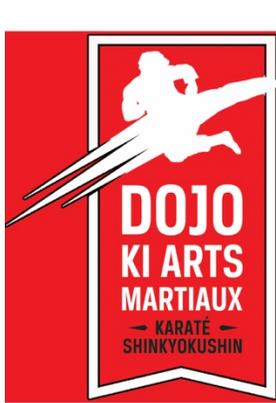
Abandon de la compétition

Toute personne qui ne prend pas part au match comme prévu sans raison valable sera passible d'une amende ne dépassant pas 500\$ CAD. Les circonstances suivantes sont des exceptions :

1. Lorsque le médecin du tournoi, après examen médical, prend la décision que le compétiteur ne peut pas continuer la compétition;
2. En cas de malheur imprévu à toute personne proche du compétiteur (comme les membres de sa famille, etc.) qui se produit immédiatement avant ou pendant le combat, l'autorisation de quitter la zone de compétition sera donnée après consultation entre le Juge Suprême et le Président du Comité Exécutif du Tournoi.

Règles de TAMESHIWARI

Il n'y aura pas d'épreuve de Tameshiwari au 3^e Championnat Est du Québec.



**DOJO
KI ARTS
MARTIAUX**
— KARATÉ —
SHINKYOKUSHIN




3^E Championnat

Est du Québec

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, GASPÉSIE
DIMANCHE, 19 MAI 2019

Techniques

SEMI CONTACT

Techniques légales

- Tous les coups au corps
- Coups de pieds et coups de genou à l'intérieur et à l'extérieur de la cuisse
- Coups de pied à la tête (12 ans et plus seulement)



Coups de poing au corps



Coups de pied à l'extérieur de la cuisse



Side kick



Coups de poing en crochet



Coups de pied à l'intérieur de la cuisse



Coups de pied arrière (Back kick)



Coups de coude au corps



Coups de pied de côté au corps



Coups de pied de face au corps



Coups de pied de côté à la tête



Coups de genou au corps et à la tête



Coups de pied circulaire sautés à la tête



Coups de pied circulaire arrière à la tête

Techniques illégales

- Coups de poing au visage
- Coups dans la région pelvienne ou dans les genoux
- Frapper son adversaire lorsqu'il est au sol
- Techniques de Knockdown suivies d'un punch
- Coups de pieds à la tête (pour les moins de 12 ans)



Coups de pied aux articulations



Coups de poing à la gorge



Agripper son adversaire



Coups de coude au visage



Pousser ou retenir avec la tête pour attaquer



Coups de pied dans la région pelvienne



Coups de poing au visage



Frapper à la tête lorsque l'adversaire a le dos tourné



Frapper l'adversaire lorsqu'il est au sol



Pousser son adversaire



Frapper son adversaire dans le dos avec le poing (colonne vertébrale)



Frapper son adversaire avec la tête



Coups de pied vertical (Drop kick)



Chute suivie d'un coup de poing au corps



HÉBERGEMENT

Motel Monaco des Monts

90, boulevard Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1R3
TELEPHONE: (418) 763-3321 - 1-877-763-3321
FAX: (418) 763-7846
hotelmonaco@globetrotter.net

Motel à la brunante

94, boulevard Sainte-Anne
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1R3
TELEPHONE: (418) 763-3366 - 1-800-463-0828
FAX: (418) 763-7380
labrunante@globetrotter.net

Motel Beurivage

245, 1^{re} Avenue Ouest
Case Postale 68
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1E3
TELEPHONE: (418) 763-2291 - 1-888-763-2291
FAX: (418) 786-5388
beurivage@globetrotter.net
www.tourisme-gaspesie.com



ADMISSIONS

À LA PORTE

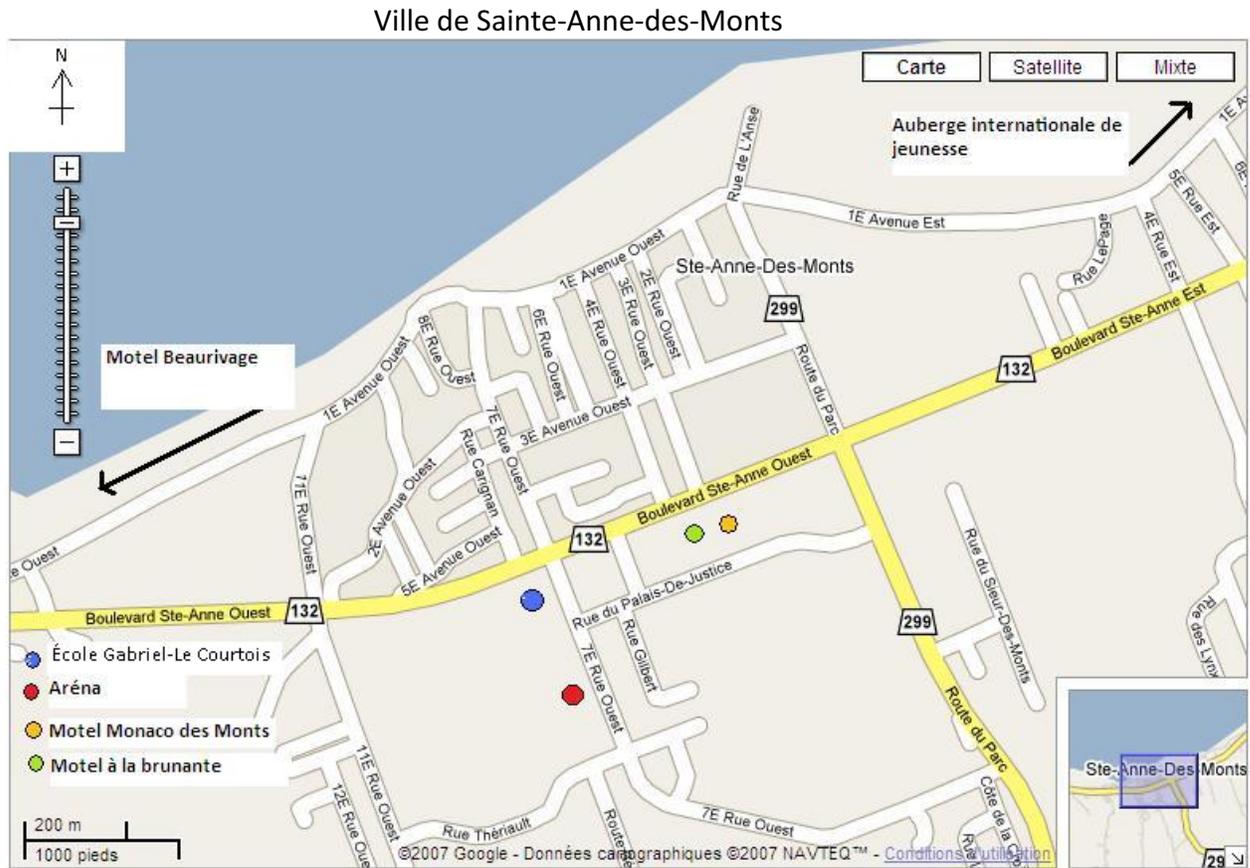
ADULTE	ENFANTS(5-12 ans)
10\$	5\$

Un seul laisser passer pour les entraîneurs et les branch chiefs
RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT!!!

N'hésitez pas à me contacter au (418) 764-6565 ou (418) 763-4947
pour plus d'informations.



PLAN



Pour consulter la carte du trajet de Montréal vers Sainte-Anne-des-Monts veuillez écrire le lien suivant dans la barre d'adresse de votre fureteur internet.

<http://maps.google.ca/maps?f=d&hl=fr&saddr=aut.40+Montr%C3%A9al&daddr=149+7+E+Rue+Ouest,+Ste-Anne-Des-Monts,+QC&ll=47.323545,-70.07306&sspn=3.783253,10.217285&ie=UTF8&om=1&z=6&ll=47.323931,-67.005615&spn=7.567217,20.43457>



DATE LIMITE POUR LES PRÉ-INSCRIPTIONS : 1^{er} mai 2019

PRE-INSCRIPTION PAR LA POSTE OU EMAIL

L'argent des inscriptions sera ramassé à la porte.

******AUCUN CHÈQUE ACCEPTÉ******

Suite a mon admission a cet évènement athlétique déclare pour moi-même, mes héritiers, mes exécuteurs, et administrateurs, que je renonce à toute poursuite contre le dojo Ki Arts Martiaux et /ou ses divisions administratives, officiers, agents, représentants, successeurs et/ou délégués et contre aucun des participants pour le ou les dommages qui pourraient me survenir lors du déroulement de cet évènement athlétique :

3^e Championnat Est du Québec 19 Mai 2019 à Sainte-Anne-des-Monts

Signature des Parents : _____

Signature de l'élève: _____

Veillez être certain d'avoir rempli toutes les espaces blanches nécessaires avant d'envoyer votre inscription.

**VOUS POUVEZ EN TOUT TEMPS NOUS ENVOYER PAR EMAIL VOS INSCRIPTIONS AU:
kimartialartsdojo@gmail.com**



3^E *Championnat* *Est du Québec*

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, GASPÉSIE

DIMANCHE, 19 MAI 2019